

MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET	
Nom du maître d'ouvrage	TELEHOUSE INTERNATIONAL CORPORATION OF EUROPE LTD
Adresse	137 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS
SIRET	408 024 115 00037
PROJET	
Type de projet	Dans le cadre des études techniques de sol considérant la réalisation d'un data center de TELEHOUSE, 1 piézomètre a été installé permettant de réaliser un suivi des battements de nappe.
Commune	Les Pennes Mirabeau (13)
Rubriques des nomenclatures concernées et classement	1.1.1.0 Déclaration
PRINCIPES DE REALISATION DES OUVRAGES	
Localisation	Parcelle CR290, ZAC des Sybilles – Les Pennes-Mirabeau (13)
Coordonnées (RDF93/CC44)	X :1884308,06 Y : 3137422,66
Référence cadastrales	Le piézomètre se situe dans la section CR parcelle 290
Nombre	1 piézomètre à déclarer
Profondeur	Pz : 19,5 m/TN
Diamètre	52/60 mm
Equipement	Le massif de graviers sera en graviers calibrés 1,6/3,15 mm. Un bouchon étanche sera mis en place dans l'espace annulaire (billes d'argile expansive type SOBRANITE). Une bouche à clé étanche, cimentée avec un bouchon vissé en tête du PVC. Les ouvrages seront équipés d'une plaque d'identification précisant les références du récépissé de déclaration.
Protection en tête	Les piézomètres seront équipés d'un capot hors-sol de 50 cm scellé dans une margelle en béton (de 40 x 40 cm de surface et 30 cm de hauteur). Il ne devra pas être positionné dans une dépression topographique.

ETAT INITIAL ENVIRONNEMENT ET INCIDENCES	
Géologie	Le projet repose sur des sables calcaires, légèrement limoneux (parfois crayeux) avec plus ou moins de graves calcaires. Socle calcaire sous-jacent.

Nappe / Ressources en eaux souterraines	Le projet est localisé au droit des « Formations variées et calcaires et jurassiques du bassin de l'Arc ». Ce réservoir est de type karstique et fissuré. Le sens d'écoulement global des eaux souterraines est orienté vers l'ouest/ sud-ouest en direction de l'étang de Bolmon et de l'étang de Berre.		
Usages des eaux souterraine	Des ouvrages de prélèvements de particuliers/industriel sont recensés autour du projet mais aucun prélèvement d'eau souterraine n'est déclaré dans un rayon de 500 m du site. Le piézomètre est localisé en dehors de tout périmètre de protection d'un captage AEP.		
Eaux superficielles	Le projet est localisé à environ 450 m du fleuve côtier La Cadière, au nord du site. Le cours d'eau le Merlançon est également localisé à 600m au sud du site et s'écoule vers l'ouest en direction de l'étang de Bolmon, c'est un affluent de la Cadière.		
Zones naturelles	Le projet n'est pas localisé dans l'emprise de zones naturelles protégées.		
INCIDENCE			
En phase travaux	Risques de pollution accidentelle aux hydrocarbure	Mesures prises par l'entreprise de forage pour Eviter/Limiter/Réduire les risques.	
Environnement	Sans incidence	Sans objet	
Risque naturels / Inondation	Sans incidence	Sans objet	
Eaux souterraines	Sans incidence quantitative ou qualitative	Sans objet	
Pollutions des sols	Sans incidence	Sans objet	
Occupation des sols	Occupation temporaire durée du chantier ~ 1 jours	Chantier de faible durée et faible ampleur.	
DISTANCE AUX INSTALLATIONS SUSCEPTIBLES D'ALTERER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES			
CASIAS	4 sites CASIAS recensés à moins de 500 mètres.		
SIS	0 site SIS recensé à moins de 500 mètres.		
Distance du lieu d'implantation prévue par rapport à :	Minimum réglementaire* (Arrêté du 11/09/2003)	Distance prévue ("néant" si aucune installation)	
Une décharge ou une installation de stockage de déchets	200 m	Néant	

Des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif	35 m	L'ouvrage sera implanté de façon à éviter toutes canalisations ou ouvrages enterrés. Des DICT ont été faites au préalable et les ouvrages ont été implantés en prenant en compte les plans des réseaux.	
Des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines	35 m		
Des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires	35 m	Néant	
Des bâtiments d'élevage et de leurs annexes	35 m	Néant	

Non sensible

Sensible



APL DATA CENTER

Projet Cézanne – Zac des Sybilles – Les Pennes
Mirabeau (13)

Document d'incidence au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la pose d'un piézomètre

Rapport

Réf : SE60.P0174

AGO / JTI/ GRE

04/06/2025

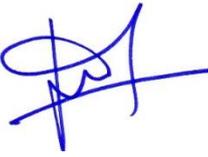


APL DATA CENTER APL DATA CENTER

Projet Cézanne – Zac des Sybilles – Les Pennes Mirabeau (13)

Document d'incidence au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) pour la pose d'un piézomètre

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	04/06/2025	01	A.GOMMERAIS 	J.TIRAT 	G .REGNARD 

Numéro de contrat / de rapport :	SE60.P0174
Domaine technique :	GEOS411

BURGEAP Agence Sud-Est

Agroparc – 940 route de l'aérodrome – BP 51 260 – 84911 Avignon Cedex 9
Tél : 04 90 88 31 92 Fax : 04 90 88 31 63 burgeap.avignon@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Introduction	5
2.	Localisation des ouvrages	6
3.	Caractéristiques du piézomètre.....	6
4.	Moyens de surveillance.....	7
5.	Etat initial.....	7
	5.1 Contexte topographique	7
	5.2 Contexte hydrographique.....	8
	5.3 Contexte géologique	8
	5.3.1 Contexte géologique général	8
	5.3.2 Contexte géologique local.....	8
	5.4 Contexte hydrogéologique.....	11
	5.4.1 Contexte hydrogéologique au droit du site.....	11
	5.4.2 Périmètres de protection	11
	5.5 Enveloppes d'alerte des zones humides	11
	5.6 Ouvrages présents dans le secteur étudié.....	11
	5.7 Contexte environnemental	11
	5.7.1 Natura 2000	11
	5.7.2 ZNIEFF.....	12
	5.8 ZRE	12
	5.9 Sites CASIAS	12
	5.10 SIS	12
6.	Incidences du projet.....	13
	6.1 Les incidences sur les eaux souterraines	13
	6.2 Les incidences sur les eaux superficielles.....	13
	6.3 Incidence sur la faune et la flore.....	13
7.	Compatibilité du projet avec les documents réglementaires de gestion des eaux	14
	7.1 SDAGE Rhône Méditerranée	14
	7.2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).....	15
	7.3 PGRI Rhône- Méditerranée.....	15
	7.4 Compatibilité du projet avec les dispositions du plan de prévention des risques d'inondation	16
	7.5 Compatibilité avec les périmètres de protection	16
	7.6 Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA....	16

FIGURES

Figure 1 : Photographie du piézomètre SC1+PZ	7
Figure 2 : Coupe lithologique SC1-PZ (source : GINGER CEBTP)	9

TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation des piézomètres du projet (source : GINGER BURGEAP).....	6
Tableau 2 : Caractéristiques et équipements du piézomètre (source : GINGER CEBTP)	6
Tableau 3 : Récapitulatif des différents ouvrages à proximité (source : Infoterre BRGM).....	11
Tableau 4 : Sites CASIAS recensés autour du projet (source : Géorisques).....	12
Tableau 5 : Compatibilité du projet avec les Orientations fondamentales du SDAGE RMC	14

1. Introduction

► Objet de l'étude

La société TELEHOUSE porte un projet de construction d'un datacenter sis ZAC des Sybilles sur la commune des Pennes Mirabeau (13).

Le projet de datacenter de la société TELEHOUSE aux Pennes Mirabeau (13) sera une installation IED ayant pour rubrique principale la rubrique n°3110 (combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale inférieure à 50 MW : puissance thermique totale des groupes électrogènes de 289 MW, mais inférieure à 50 MW lorsque l'on retranche les puissances des appareils de puissance inférieure à 15 MW).

Le futur projet d'aménagement se composera :

- d'un bâtiment principal localisé au nord du site, composé de 6 cellules, accueillant les systèmes de stockage de données, bordé par 36 groupes électrogènes au niveau de la façade nord ;
- d'un bâtiment localisé au sud du site, composé de 2 cellules ;
- d'un bâtiment secondaire localisé entre le bâtiment nord et le bâtiment sud, accueillant les bureaux ;
- de deux postes de garde, à l'ouest et au nord-est du site, aux points d'entrée sur site ;
- de voiries, parkings, espaces verts en surface et de 2 bassins de rétention des eaux pluviales étanches (au nord-ouest et au sud du site).

Dans le cadre des études nécessaires au dimensionnement de ce projet un piézomètre doit être réalisé au droit du site. Ce piézomètre a pour objectif de déterminer le niveau de nappe ainsi que ses variations saisonnières. Cet ouvrage sera réalisé selon les règles de l'art et les normes en vigueur.

► Cadre Juridique

De par la nature même des travaux envisagés, ce projet entre dans le champ d'application de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Les articles L. 214-1 à L. 214-11 du Code de l'Environnement, les articles R. 214-1 à R. 214-60 du même code relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration, ainsi que la nomenclature des opérations soumises à déclaration ou à autorisation inscrites à l'article R. 214-1 instaurent une gestion globale quantitative et qualitative de l'eau.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de ces éléments juridiques.

Le tableau suivant montre les rubriques auxquelles sont soumis le projet.

Rubrique	Concerne le projet
1.1.1.0 : Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrages souterrain, non destiné à un usage domestique	<input checked="" type="checkbox"/> : Régime déclaratif (déclaration d'un piézomètre)

Conformément à l'article R. 214-32 du Code de l'Environnement, modifié le 4 juillet 2022, le demandeur dépose le présent dossier soit sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure, soit en un exemplaire papier et sous forme électronique au service de la Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône.

Conformément aux textes en vigueur, le dossier comprend les documents obligatoires suivants :

- un résumé non technique ;
- un document d'incidence ;
- une évaluation des incidences Natura 2000.

2. Localisation des ouvrages

Le datacenter de TELEHOUSE sera localisé en bordure de l'autoroute A7 dans la zone d'activités des Sybilles.

La localisation du site ainsi que l'implantation du piézomètre sont données par les éléments graphiques présentés dans une pièce complémentaire. La parcelle concernée est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Localisation des piézomètres du projet (source : GINGER BURGEAP)

Ouvrage	X RGF93 / CC44	Y RGF93 / CC44	Z m NGF (Géoportail)	Adresse	Commune	Section / Parcelle	Réalisé
SC1+PZ	1884308,06	3137422,66	72,87	En bordure de l'autoroute A7 dans la zone d'activités des Sybilles	Les Pennes Mirabeau	CR / 290	Oui

3. Caractéristiques du piézomètre

Les caractéristiques et l'équipement de l'ouvrage sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Caractéristiques et équipements du piézomètre (source : GINGER CEBTP)

Piézomètre	Profondeur de l'ouvrage (m)	Equipement	Hauteur tube plein (m)	Hauteur du tube crépiné (m)	Hauteur du massif filtrant (m)	Hauteur bentonite et cimentation (m)
SC1+PZ	19,39	Tube PVC diamètre 52/60 mm + capot hors sol 0,5m	1,5	17,5	18,5	0,5

Le piézomètre est conforme aux dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration.

Il est équipé avec un capot métallique hors sol étanche, dépassant de 50 cm et scellé dans une margelle en béton de 0,5 m² de surface et 30 cm de hauteur (**Figure 1**).

L'ouvrage sera équipé d'une plaque d'identification précisant les références du récépissé de déclaration.

La profondeur de l'ouvrage et l'équipement est adaptés en fonction des observations de chantier (cuttings de forage). Un développement sera réalisé jusqu'à obtention d'une eau claire, et l'ouvrage sera nivelé en m NGF.



Figure 1 : Photographie du piézomètre SC1+PZ

4. Moyens de surveillance

Dispositions pour éviter les pollutions

Le forage a été réalisé selon les règles de l'art pour prévenir toute infiltration d'eau superficielle vers la nappe.

Lors de la phase travaux, la foration et l'équipement de l'ouvrage ont été réalisés le même jour, de façon à éviter toute contamination accidentelle par déversement dans le forage.

Une surveillance des abords de l'atelier de forage a été réalisée afin de détecter toute perte ou égoutture de produits potentiellement polluants (hydrocarbures) et la tenue d'un cahier de chantier a été réalisée par l'entreprise indiquant l'avancement du chantier et les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, les hydrocarbures, les huiles et les graisses utilisés sur le chantier seront stockés de façon à éviter tout risque de fuite susceptible d'atteindre les eaux souterraines. Des produits absorbants seront mis à disposition afin de contenir toute fuite ou égoutture accidentelle.

Lors de l'équipement du piézomètre, la nappe a été protégée de toute infiltration depuis la surface par la mise en place d'un bouchon étanche de bentonite, ainsi qu'une cimentation au droit du tube plein.

Le piézomètre a été par ailleurs équipé d'un capot étanche scellé au sol avec un joint permettant d'assurer l'étanchéité de celle-ci vis-à-vis de l'infiltration de surface.

5. Etat initial

5.1 Contexte topographique

Le site d'étude se trouve sur la commune des Pennes Mirabeau. La parcelle concernée est la CR 290, d'une superficie d'environ 5,5ha. Le terrain est situé en bordure de l'autoroute A7 dans la zone d'activités des Sybilles, et présente une dénivelée, entre 66 et 83 m NGF (Nivellement Général de la France) avec une pente d'environ 5% orientée vers le nord. Il est occupé par une friche à végétation rase, non exploitée.

5.2 Contexte hydrographique

Le projet est localisé dans le bassin versant de l'Huveaune à environ 40 m d'un de ces affluents. Plusieurs cours d'eau traversent la ville mais sont maintenant partiellement canalisés et ne sont plus totalement en connexion avec les eaux souterraines.

D'après les données recueillies sur Géorisques et le plan de zonage établi le projet est situé en dehors de toute zone inondable.

5.3 Contexte géologique

5.3.1 Contexte géologique général

Sur la base de la carte géologique n°1020 de Martigues au 1/50 000^{ème} du BRGM, le site repose sur des colluvions wurmiennes au nord-est (notées Cy sur la carte géologique) reposant sur les calcaires de Rognac (notées c7b3 sur la carte géologique) présents sur le reste du site.

5.3.2 Contexte géologique local

Le sondage réalisé au droit du piézomètre permet de distinguer la lithologie suivante :

- argiles limono-graveleuses de 72,87 à 72,42 m NGF
- argiles sablo-graveleuses de 72,42 à 71,87 m NGF ;
- graves sablo-argileuses de 71,87 à 70,37 m NGF ;
- sables argileux limoneux de 70,37 à 68,97 m NGF ;
- sables grossiers à petites cailloutis de 68,97m à 68,47 m NGF ;
- graves avec matrice limono-argileuses de 68,47 à 68,37 m NGF ;
- limons finement sableux entre 68,37 à 66,87 m NGF ;
- argiles finement sableuses entre 66,87 à 65,67 m NGF ;
- graves et cailloutis à matrice argileuse et sableuse entre 65,67 et 62,87 m NGF ;
- calcaires entre 62,87 et 52,87 m NGF.

Figure 2 : Coupe lithologique SC1+PZ (source : GINGER CEBTP)

Élévation		Prof.	Lithologie	Descriptions	Outils	Tubages	Equipements	Echantillons	Taux de récupération	SCR	RQD
72.87	0		Argile limono-graveleuse marron assez molle		pointeuseur Ø 114 mm tubage PW Ø 140mm	PVC CREPINE Ø 52/60 mm	E1 N°1	100,0 %			
72.42		0.45 m	Argile sable-graveleuse marron compacte								
71.87	1	1 m	Grave sable-argileuse marron +/- humide								
	2	2.5 m									
70.37	3	3.9 m	Sable argileux limoneux marron avec quelques graves (très humide de 3.80 à 3.90m)								
	4	4.4 m	Sable grossier à petits cailloutis grisâtre, assez lâche								
68.97		4.5 m	Graves avec matrice limono-argileuse marron beige très humide								
68.37	5	6 m	Limon finement sableux +/- argileux marron ocre compact								
66.87	6	7.2 m	Argile finement sableuse marron ocre avec quelques cailloutis								
65.67	7										
	8										
	9		Graves et cailloutis à matrice argileuse et sableuse								
62.87	10										

soilcloud.tech

X		Y		Système de coordonnées		Précision des relevés		Niveau d'eau										
1884308,06		3137422,66		RGF93 / CC44		Centimètre		<input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> Non mesuré <input type="checkbox"/> En cours de forage <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/> Non stabilisé <input type="checkbox"/> Sec										
Élévation		Prof. atteinte		Angle		Azimut		Nivellement		Précision des nivellements								
+72,87 m		Non renseigné		0,0'		-		NGF		Décimètre								
Début				Fin				Machine				Opérateur						
31/12/2024				31/12/2024				SOCOMAFOR				LMOUSSAOUI						
Élévation	Prof.	Lithologie	Descriptions								Outils	Tubages	Equipements	Echantillons	Taux de récupération	SCR	RQD	
62,87	10	[Lithologie pattern]	Graves et cailloutis à matrice argileuse et sableuse								pointeur Ø 114 mm	tubage PW Ø 140mm	PVC CREPINE Ø 52/100 mm	EIN7	100,0 %	10,5 m	10,5 m	10,5 m
62,37	11		Calcaire altéré : argile + graves + blocs avec + de matrice argilo-graveleuse											EIN8	100,0 %			
60,87	12	[Lithologie pattern]	Calcaire gris clair assez fracturé - fractures à remplissage argileux ocre rouge et beige								12 m	12 m	12 m	12 m	12 m	12 m	12 m	
59,87	13		Calcaire bréchique gris foncé à gris rosé très fracturé - Large fracture à remplissage argileux ocre rouge et cailloutis calcaires de 13.50 à 14.00m															14 m
58,07	15	[Lithologie pattern]	Calcaire à nombreuses fractures avec recristallisation de cristaux de calcite (nombreuses géodes)								16 m	16 m	16 m	16 m	16 m	16 m	16 m	
57,52	16		Calcaire gris très fracturé															18 m
55,12	18	[Lithologie pattern]	Calcaire gris légèrement fracturé								19,5 m	19,5 m	19,5 m	19,5 m	19,5 m	19,5 m		
52,87	20																20 m	20 m

soilcloud.tech

5.4 Contexte hydrogéologique

5.4.1 Contexte hydrogéologique au droit du site

Le site est localisé au droit des « Formations variées et calcaires fuvéliens et jurassiques du bassin de l'Arc » codifiées n°FRDG210 - PAC05A1, et n°563AA01 dans la base de données BDLISA.

Le réservoir est de type karstique et fissuré ce qui rend difficile d'établir une piézométrie et un sens d'écoulement localement. Néanmoins, d'après les données fournies par le BRGM sur le sens général de la masse d'eau FRDG210, le sens d'écoulement des eaux souterraines serait orienté vers l'ouest/sud-ouest en direction de l'étang de Bolmon et de l'étang de Berre.

La nappe est identifiée entre 16 et 16,50 m par rapport au terrain naturel, d'après les relevés réalisés sur le piézomètre SC1+PZ le 13/02/2025 et le 03/04/2025.

L'alimentation de la nappe se fait essentiellement par d'autres unités hydrogéologiques (alimentation des calcaires Jurassique vers les calcaires Fuvélien).

D'après les informations fournies par le BRGM, le secteur d'étude n'est pas concerné par des débordements de nappe.

5.4.2 Périmètres de protection

D'après les données disponibles, le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un captage.

5.5 Enveloppes d'alerte des zones humides

Le Code de l'Environnement définit les zones humides comme suit (Art. L.211-1) : « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La zone concernée par l'implantation de l'ouvrage n'est pas située en zone humide.

5.6 Ouvrages présents dans le secteur étudié

1 ouvrage a été recensé à proximité dans la Banque de Données du Sous-Sol. **Toutefois, aucun prélèvement AEP n'est déclaré à l'ARS à moins de 2 Km.**

La nappe ne semble donc pas exploitée dans le secteur.

Tableau 3 : Récapitulatif des différents ouvrages à proximité (source : Infoterre BRGM)

Numéro BSS	Localisation	Profondeur (m)	Usage	Distance au site (m)
BSS002JLTE	Forage au Pennes-Mirabeau	30m	Non renseigné	500

5.7 Contexte environnemental

5.7.1 Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des zones écologiques protégées dans l'Union Européenne, créées pour protéger la faune et la flore sauvages ainsi que leur habitat naturel. L'objectif principal de cette directive est de protéger la biodiversité et de garantir la survie à long terme des espèces animales et végétales les plus menacées.

Les zones Natura 2000 sont composées de deux types de zones. Les zones de protection spéciale (ZPS) et les Sites d'Intérêt Communautaires (SIC), ainsi que les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les ZPS

sont des zones destinées à protéger les oiseaux migrateurs, tandis que les ZSC et SIC visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Aucune zone naturelle sensible Natura 2000 n'est répertoriée dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

5.7.2 ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un classement qui vise à identifier et à protéger les zones naturelles les plus remarquables de France en termes de biodiversité.

Les ZNIEFF sont établies en fonction de critères scientifiques tels que la richesse en espèces animales et végétales, la rareté des espèces ou la fragilité de l'écosystème. Elles sont divisées en deux catégories :

- les ZNIEFF de type I, qui correspondent aux zones les plus importantes du point de vue biologique ;
- les ZNIEFF de type II, qui sont des zones moins importantes mais néanmoins significatives.

Aucune zone naturelle sensible ZNIEFF n'est répertoriée dans un rayon de 500 m autour du site d'étude.

5.8 ZRE

Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) est une région géographique dans laquelle les ressources en eau disponible sont insuffisantes par rapport aux besoins de la population. Un secteur classé en ZRE fait l'objet de mesures spécifiques permettant de sécuriser l'AEP ainsi que ses activités économiques.

Le projet ne se situe pas dans l'emprise d'une ZRE, il n'est donc pas concerné par ces mesures spécifiques.

5.9 Sites CASIAS

La base de données CASIAS, inventaire des anciens sites industriels et activités de service, recense plusieurs sites localisés dans un rayon de 1000 m autour du projet (cf. tableau suivant).

Tableau 4 : Sites CASIAS recensés autour du projet (source : Géorisques)

Numéro CASIAS	Nom usuel	Activité	Etat d'occupation du site	Distance par rapport au site	Risque de remobilisation de la pollution
SSP3991056	Cosmeo / anc. Parfums Julian Jill	Dépôt de liquides inflammables	Non connu	380	Oui
SSP3991681	SPPL SA (filiale de Volvo Trucks) ex: SCI Rive de l'Etang de Berre - Volvo Trucks France center Sud EST	Garages, ateliers, mécanique et soudure ; Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	Non connu	390	Non
SSP3990757	FLUID'AROMES	Dépôt de liquides inflammables	Non connu	450	Oui
SSP3991964	TECHNOPLUS INDUSTRIES	Traitement et revêtement des métaux Mécanique industrielle Station-service Stockage de produits chimiques	Non connu	400	Oui

5.10 SIS

La base de données SIS (Secteur d'Information des Sols) ne recense aucun site dans un rayon de 500 m autour du projet.

6. Incidences du projet

6.1 Les incidences sur les eaux souterraines

La mise en place du piézomètre n'a pas d'incidence particulière sur la ressource en eau pour les raisons suivantes :

- aucun prélèvement d'eau pérenne n'est prévu dans la nappe d'eau souterraine ;
- le piézomètre ne sera pas situé dans le périmètre de protection d'un captage AEP et aucun prélèvement sensible n'est déclaré dans le secteur ;
- le projet n'occasionnera aucune modification significative de la qualité des eaux souterraines ;
- les travaux de forage sont réalisés dans les règles de l'art ;
- les piézomètres comporteront une cimentation de l'espace inter annulaire et un joint de bentonite sur une épaisseur minimum de 1 m ;
- les ouvrages sont destinés à effectuer une surveillance de la qualité/quantité des eaux souterraines dans le cadre d'un projet de gestion des eaux pluviales.

6.2 Les incidences sur les eaux superficielles

- **activités liées à l'eau** : l'installation de piézomètre n'a aucun impact sur les activités liées à l'eau de la zone d'étude ;
- **protection contre les inondations** : le projet ne se situe pas en zone PPRI et l'ouvrage n'augmentent pas le risque inondation de la zone d'étude ;
- **qualité des eaux superficielles** : aucun rejet d'eau au milieu superficiel n'est prévu sur le site ;
- **milieu aquatique** : aucun rejet de prévu sur le site.

Le projet n'aura donc aucune incidence sur les eaux superficielles.

6.3 Incidence sur la faune et la flore

Le piézomètre a été réalisé par forage ce qui a entraîné lors des travaux des perturbations liées à l'émission de poussières et de bruits. Le rayon d'influence est estimé à environ 30 mètres autour du piézomètre. Les travaux étant de courte durée (1 jour), il n'y a donc pas eu d'impact sur la faune et la flore à long terme.

Le projet n'aura donc aucune incidence sur la faune et la flore.

7. Compatibilité du projet avec les documents réglementaires de gestion des eaux

La commune des Pennes-Mirabeau est concernée par plusieurs documents réglementaires relatifs à la gestion des eaux qui sont présentés ci-après.

7.1 SDAGE Rhône Méditerranée

Le site d'étude est localisé dans le bassin hydrographique des cours d'eaux continentaux s'écoulant vers la Méditerranée et le littoral méditerranéen. Ce bassin est géré par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Le bassin Rhône Méditerranée s'étend sur neuf régions du sud-est de la France, et représente près de 25 % du territoire français. Le département des Bouches du Rhône où est localisé le site, est compris dans ce bassin. Le SDAGE concerne l'ensemble des milieux aquatiques du bassin : eaux stagnantes (lacs, étangs, zones humides, etc.), eaux courantes (fleuves, rivières, torrents de montagne, etc.), eaux souterraines libres ou captives et eaux littorales (eaux de transition et eaux côtières).

Le SDAGE 2022-2027 comprend 9 orientations fondamentales. Celles-ci reprennent les 9 orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 qui ont été actualisées et sont complétées par une nouvelle orientation fondamentale, l'orientation fondamentale n°0 « s'adapter aux effets du changement climatique ». Les 9 orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 s'appuient sur la synthèse des questions importantes et les avis recueillis sur celle-ci dans le cadre de la consultation du public et des assemblées, organisée entre le 2 novembre 2018 et le 2 mai 2019.

Tableau 5 : Compatibilité du projet avec les Orientations fondamentales du SDAGE RMC

Orientations fondamentales du SDAGE RMC 2022-2027	Actions entreprises par le projet pour n'avoir aucun impact
OF 0. S'adapter aux effets du changement climatique.	Sans objet
OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.	Cette orientation insiste sur la prise en compte très en amont de l'impact possible sur le fonctionnement des milieux, du mode d'occupation des sols et des grandes infrastructures. Les travaux de forage étant ponctuels et limités dans le temps, le projet (pose de piézomètres) n'est pas concerné par cet objectif.
OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.	En phase travaux, toutes les précautions ont été prises pour prévenir les risques de pollution conformément aux règles de l'art. Notamment la tête de l'ouvrage comportera un bouchon de ciment et un capot étanche afin d'éviter l'infiltration des eaux de ruissellement vers la nappe. Le projet est <u>compatible</u> avec la troisième orientation fondamentale du SDAGE.
OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau.	Sans objet
OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.	Le projet n'ira pas à l'encontre de la quatrième orientation du SDAGE.
OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.	L'espace annulaire du piézomètre sera protégé des infiltrations superficielles par un bouchon de bentonite et de ciment. Le risque de déversement de substances polluante dans l'ouvrage est donc négligeable. Le projet est donc <u>compatible</u> avec la cinquième orientation du SDAGE.

Orientations fondamentales du SDAGE RMC 2022-2027	Actions entreprises par le projet pour n'avoir aucun impact
OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.	Le projet n'a pas d'incidence sur les milieux aquatiques et il n'est pas prévu de faire de prélèvement d'eau. Le projet est donc <u>compatible</u> avec la sixième orientation du SDAGE.
OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.	La formation captée par le piézomètre est isolée de la surface au droit du projet. Le projet n'aura pas d'impact quantitatif significatif sur la ressource en eau.
OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.	Les travaux n'auront pas d'incidence sur l'écoulement des eaux de ruissellement. Le projet n'a pas d'incidence sur les crues et est donc <u>compatible</u> avec la huitième orientation du SDAGE.

Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche compatible avec les défis du SDAGE RMC.

7.2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

D'après les données cartographiques du site GESTEAU-Eau France, le site d'étude n'est pas localisé dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

7.3 PGRI Rhône- Méditerranée

Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée est construit autour de cinq objectifs et de dispositions s'y rapportant. Trois sont issus de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, deux autres sont transversaux.

► Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

Face à une constante augmentation du coût des inondations, la politique de sauvegarde des populations et des biens doit s'assurer d'une maîtrise des coûts efficiente. Elle repose sur leur évaluation pour chaque niveau d'événement, qui repose sur trois volets :

- la connaissance des enjeux du territoire et de leur vulnérabilité ;
- la réduction de la vulnérabilité des territoires exposés ;
- la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.

► Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les démarches de prévention des risques d'inondation ont vocation à augmenter la sécurité des enjeux déjà implantés en zone inondable. Au-delà des questions de protection rapprochée, la complexité hydrologique et hydraulique des milieux aquatiques nécessite de faire appel à tous les leviers d'action permettant d'agir sur l'aléa et de réduire les risques d'inondation, tout en respectant les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau repris dans le SDAGE. Il convient alors de rechercher des scénarios d'actions de prévention des inondations qui optimisent les bénéfices hydrauliques et environnementaux.

► Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

La priorité, mise en avant par la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, est de limiter au maximum le risque de pertes de vies humaines en développant la prévision, l'alerte, la mise en sécurité des populations et la formation aux comportements qui sauvent. La résilience des territoires exposés passe ainsi par la prévision, la gestion de crise et la culture du risque.

► Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

La mobilisation croissante et cohérente de tous les acteurs est un objectif transversal et essentiel pour la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du PGRI. Elle se traduit par le développement, à des échelles adaptées, de gouvernances et de maîtrises d'ouvrages notamment dans le cadre de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). La culture du risque doit être maintenue et étendue. Entretenir la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation sont également à promouvoir et à développer.

► Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Cet objectif concerne le développement et le partage de la connaissance sur les risques d'inondation, et vise à améliorer la connaissance des phénomènes, des aléas, de la vulnérabilité et des risques, et à favoriser le partage et la diffusion des connaissances.

Le projet n'est pas localisé en zone inondable. Le projet est donc compatible avec le PGRI Rhône Méditerranée.

7.4 Compatibilité du projet avec les dispositions du plan de prévention des risques d'inondation

La commune des Pennes Mirabeau n'est pas comprise dans le périmètre d'action d'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI), toutefois d'après les données référencées sur Géorisques sur le risque inondation, le piézomètre est localisé en dehors de toute zone d'expansion de crue et de tout zonage réglementaire.

Le projet est donc compatible avec les zones d'informations préventives sur le risque inondation.

7.5 Compatibilité avec les périmètres de protection

Le site est localisé en dehors de tout périmètres de protection de captage.

Le projet n'aura donc aucune incidence sur un captage AEP.

7.6 Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique PACA

La mise en place d'un réseau de continuités écologiques, la trame verte et bleue, est l'une des mesures phares du Grenelle de l'environnement. Cette démarche, s'inscrivant pleinement dans l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité, vise à favoriser les déplacements et la migration de certaines espèces en préservant et restaurant des continuités écologiques entre les milieux naturels.

La conception de la trame verte et bleue repose sur trois niveaux :

- des orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques ;
- des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques (SRCE), élaborés par les régions et l'Etat en association avec les collectivités, les associations de protection de l'environnement concernées ainsi que des représentants des partenaires socioprofessionnels intéressés ;
- des documents de planification et projets des collectivités territoriales.

D'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE – DREAL – PACA), le piézomètre du projet n'est pas situé sur une zone à préserver (zone urbaine).

Le projet est donc compatible avec le SRCE PACA.



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES
NATURA2000 A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : Déclaration de la pose de 1 nouveau piézomètre

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : [TELEHOUSE International Corporation of Europe LTD](#)

Nom et prénom de la personne référente : Julien DURAIN

Commune et département : Paris, 75011

Adresse : [137 BOULEVARD VOLTAIRE](#)

Téléphone :

Fax :

Email : julien.durain@fr.telehouse.net

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

La société TELEHOUSE porte un projet de construction d'un datacenter au droit de la parcelle CR290 de la ZAC des Sybilles sur la commune des Pennes Mirabeau (13).

Le futur projet d'aménagement se compose :

- d'un bâtiment principal localisé au nord du site, composé de 6 cellules, accueillant les systèmes de stockage de données, bordé par 36 groupes électrogènes au niveau de la façade nord ;
- d'un bâtiment localisé au sud du site, composé de 2 cellules ;
- d'un bâtiment secondaire localisé entre le bâtiment nord et le bâtiment sud, accueillant les bureaux ;
- de deux postes de garde, à l'ouest et au nord-est du site, aux points d'entrée sur site ;
- de voiries, parkings, espaces verts en surface et de 2 bassins de rétention des eaux pluviales étanches (au nord-ouest et au sud du site).

Dans le cadre des études nécessaires au dimensionnement de ce projet un piézomètre doit être réalisé au droit du site. Ce piézomètre a pour objectif de déterminer les niveaux de nappe ainsi que ses variations saisonnières. Cet ouvrage sera réalisé selon les règles de l'art et les normes en vigueur.

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Nom de la commune : Les Pennes-Mirabeau

N° Département : 13

Lieu-dit : ZAC des Sybilles

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Emprise du projet : environ 5,5 hectares

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :

Non concerné, pas de manifestations

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Le futur projet d'aménagement se compose :

- d'un bâtiment principal localisé au nord du site, composé de 6 cellules, accueillant les systèmes de stockage de données, bordé par 36 groupes électrogènes au niveau de la façade nord ;
- d'un bâtiment localisé au sud du site, composé de 2 cellules ;
- d'un bâtiment secondaire localisé entre le bâtiment nord et le bâtiment sud, accueillant les bureaux ;
- de deux postes de garde, à l'ouest et au nord-est du site, aux points d'entrée sur site ;
- de voiries, parkings, espaces verts en surface et de 2 bassins de rétention des eaux pluviales étanches (au nord-ouest et au sud du site).

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique : NON
- bruits : OUI (forage)
- éclairages nocturnes NON
- déchets NON
- piétinements OUI : la zone de chantier est limitée aux abords des piézomètres
- autres :

Poussière :

OUI

Vibrations :

OUI

Commentaires :

Durée prévisible et période envisagée du projet

Date de début : 31/12/2024

Date de fin : 31/12/2024

- Préciser si les activités sont :

X Ponctuelles :

régulières (préciser la fréquence) : NON

Commentaires : durée du chantier : 1 jour

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet : non connu

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Provence -Alpes – Côte d'Azur.

Non concerné (le projet se situe en contexte urbain).

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Projet implanté en milieu péri-urbain, en dehors d'un site Natura 2000.

Le site NATURA 2000 le plus proche est le « Plateau de l'Arbois » (N°FR9312009) localisé à 2,5 km du projet, et la « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque » (N°FR9301601) localisé à 2,7 km du projet.

Aucune incidence prévisible compte tenu de la nature du projet et de la distance au site NATURA 2000.

Cartographie

Pièces à joindre : les pièces se trouvent dans le document : [Eléments graphiques](#)

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 Etat des lieux écologiques

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

Les plans de localisation se situent dans la pièce « Eléments graphiques, plans » du dossier.

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	X	Zone urbaine en friche
	pelouse semi-boisée	-	Zone urbaine en friche
	lande	-	Non concerné
	garrigue / maquis	-	Non concerné
	autre :	-	Non concerné
Milieux forestiers	forêt de résineux	-	Non concerné
	forêt de feuillus	-	Non concerné
	forêt mixte	-	Non concerné
	plantation	-	Non concerné
	autre :	-	Non concerné
Milieux rocheux	falaise	-	Non concerné
	affleurement rocheux	-	Non concerné
	éboulis	-	Non concerné
	blocs	-	Non concerné
	autre :	-	Non concerné
Zones humides	cours d'eau	-	Non concerné
	fossé	-	Non concerné
	étang	-	Non concerné
	mare	-	Non concerné
	prairie humide	-	Non concerné
	roselière	-	Non concerné
	tourbière	-	Non concerné
	gravière	-	Non concerné
	autre :	-	Non concerné
Milieux littoraux et marins	lagunes	-	Non concerné
	plages et bancs de sables	-	Non concerné
	herbiers	-	Non concerné
	falaises et récifs	-	Non concerné
	grottes	-	Non concerné
	autre :	-	Non concerné
Autre type de milieu		-	Non concerné

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE : non concerné

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
	-	Non concerné

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)
Plantes		-	Non concerné
Oiseaux		-	Non concerné
Mammifères		-	Non concerné

Amphibiens		-	Non concerné
Reptiles		-	Non concerné
Insectes		-	Non concerné
Poissons		-	Non concerné
Crustacés		-	Non concerné

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez-vous consulté ?	Site de la DREAL Provence Alpes Cotes d'Azur, Site de l'INPE pour : référentiel des parcs nationaux, des réserves de la biosphère, des zones importantes pour la conservation des oiseaux, des Natura 2000 et des ZNIEFF. Site gouvernemental pour les réserves biologiques
Quels sont les contacts pris ?	https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
Quels documents avez-vous consulté ?	Fiche INPN

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Non concerné

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Il n'y a pas de destruction ou de détérioration d'habitats d'intérêt communautaire car le projet se situe dans un contexte urbanisé.

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Il n'y a pas d'espèces d'intérêt communautaire au niveau du projet car celui-ci se situe en contexte urbain.

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Le projet ne dérangera pas les espèces animales d'intérêt communautaire car il est localisé en zone urbaine.

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Le projet n'aura pas d'impact sur le fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire car celui-ci est localisé en contexte urbain, hors zones des habitats d'intérêt communautaire.

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

D'après les sources consultées, le projet se situe en dehors de toutes zones d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le projet se situe en contexte urbain. Il n'est prévu aucune incidence prévisible sur le site NATURA 2000 le plus proche.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Au vu des éléments ci-dessus, j'atteste :

que le projet ne présente pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites du réseau Natura 2000 qu'il n'est pas nécessaire d'engager des études complémentaires pour préciser le diagnostic écologique et définir des mesures d'atténuation, de réduction et d'évitement

Le : 23/05/25

A : Paris.

Nom et signature : ~~Julien DURAIN~~

Jami SLIM, Directeur
Général.


Caractéristiques de l'ouvrage	
Type d'ouvrage	Piézomètre
Diamètre du forage (en mm)	140
Diamètre intérieur/extérieur PVC (en mm)	52/60
Z _P (Hauteur PVC plein)	1,5
Z _c en m (Hauteur PVC crépiné)	18,5
Profondeurs du massif filtrant	De 1 m à 19,5 m
Type du massif filtrant	Gravette 2 - 4 mm
Profondeurs du bouchon d'argile	0,50 m à 1,00 m
Profondeurs de la cimentation	0,00 à 0,50 m
Type de bouchon d'argile	Bentonite
Type protection (capot piézo, bouche fonte, tampon hydro, etc...)	Capot métallique cimenté

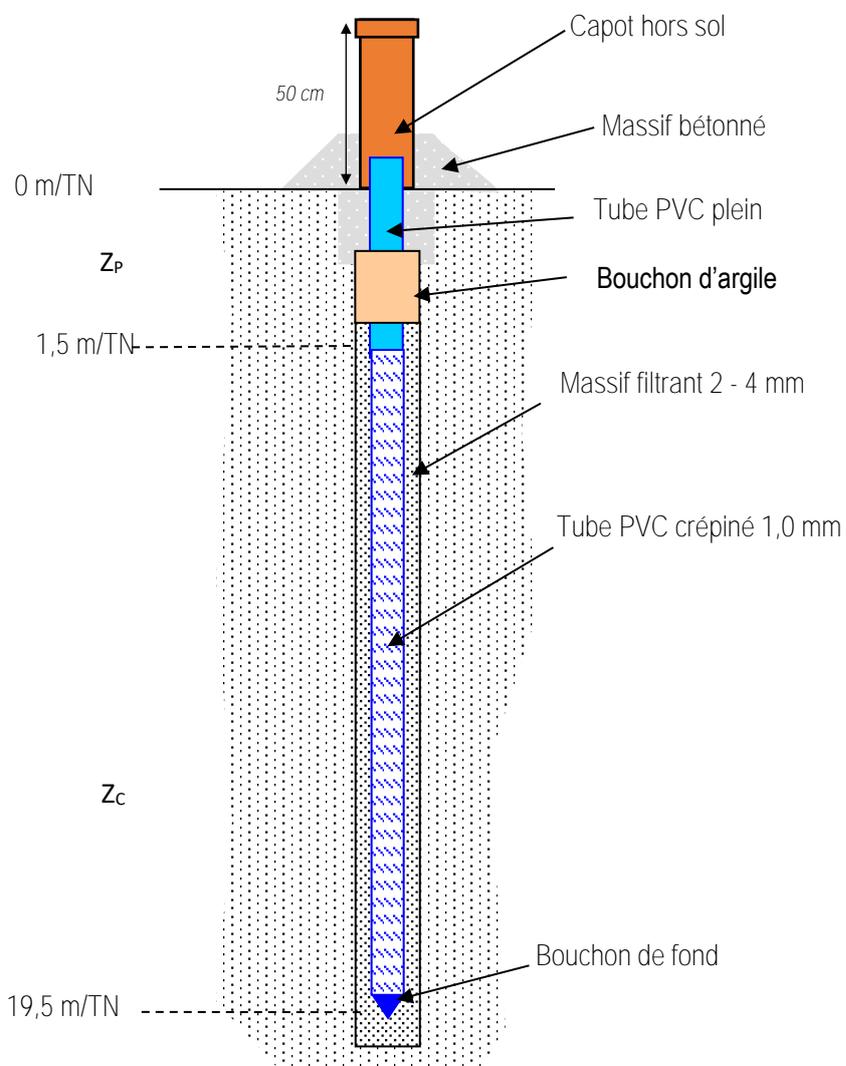


Figure 1 : Coute technique prévisionnelle (Source : GINGER BURGEAP)

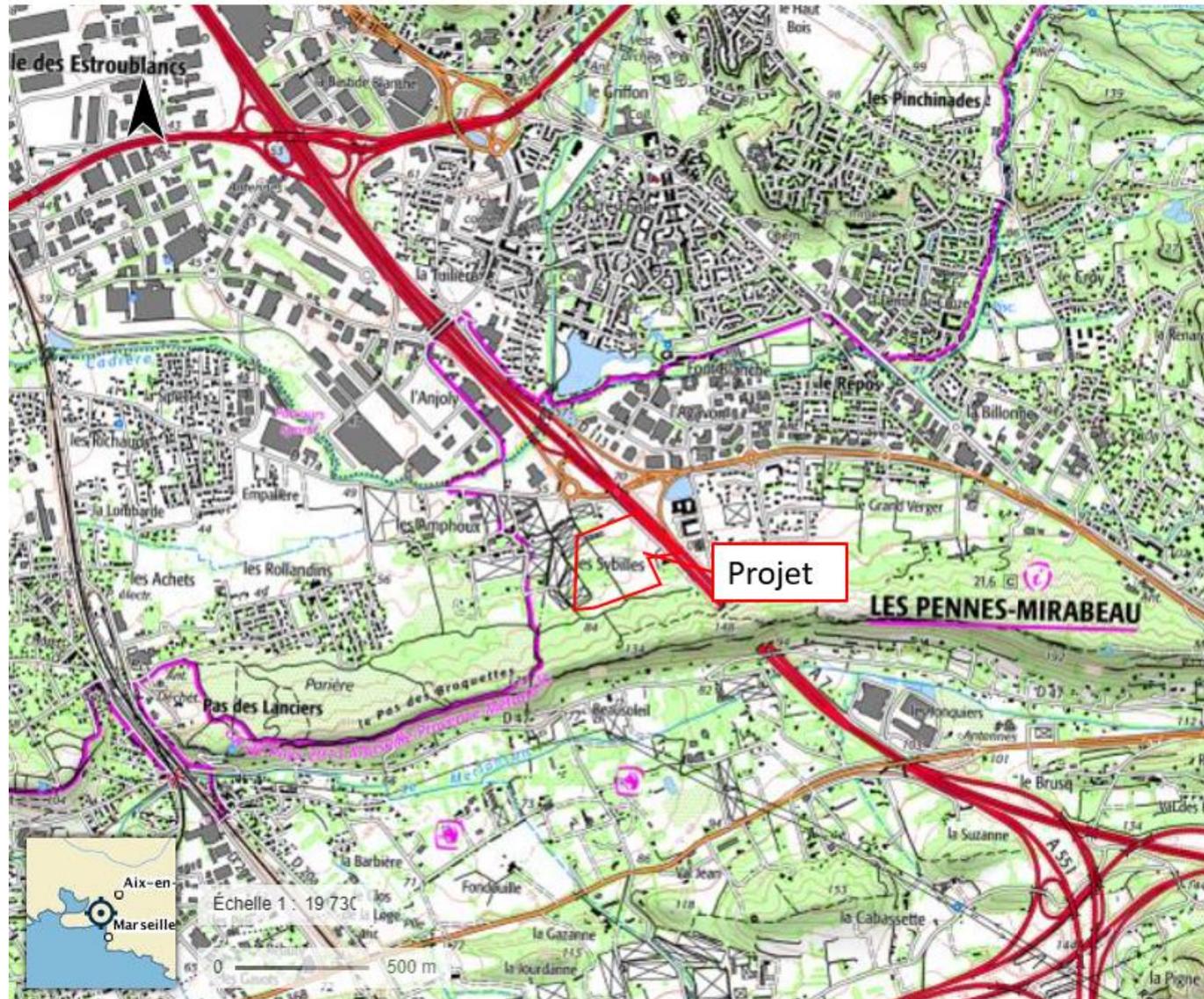


Figure 2 : Emplacement du projet au 1/25000 (fond de plan IGN)



Figure 3 : Emplacement prévisionnelle du piézomètre – vue orthographique



Figure 4 : Localisation cadastrale du piézomètre (section CR numéro 290)

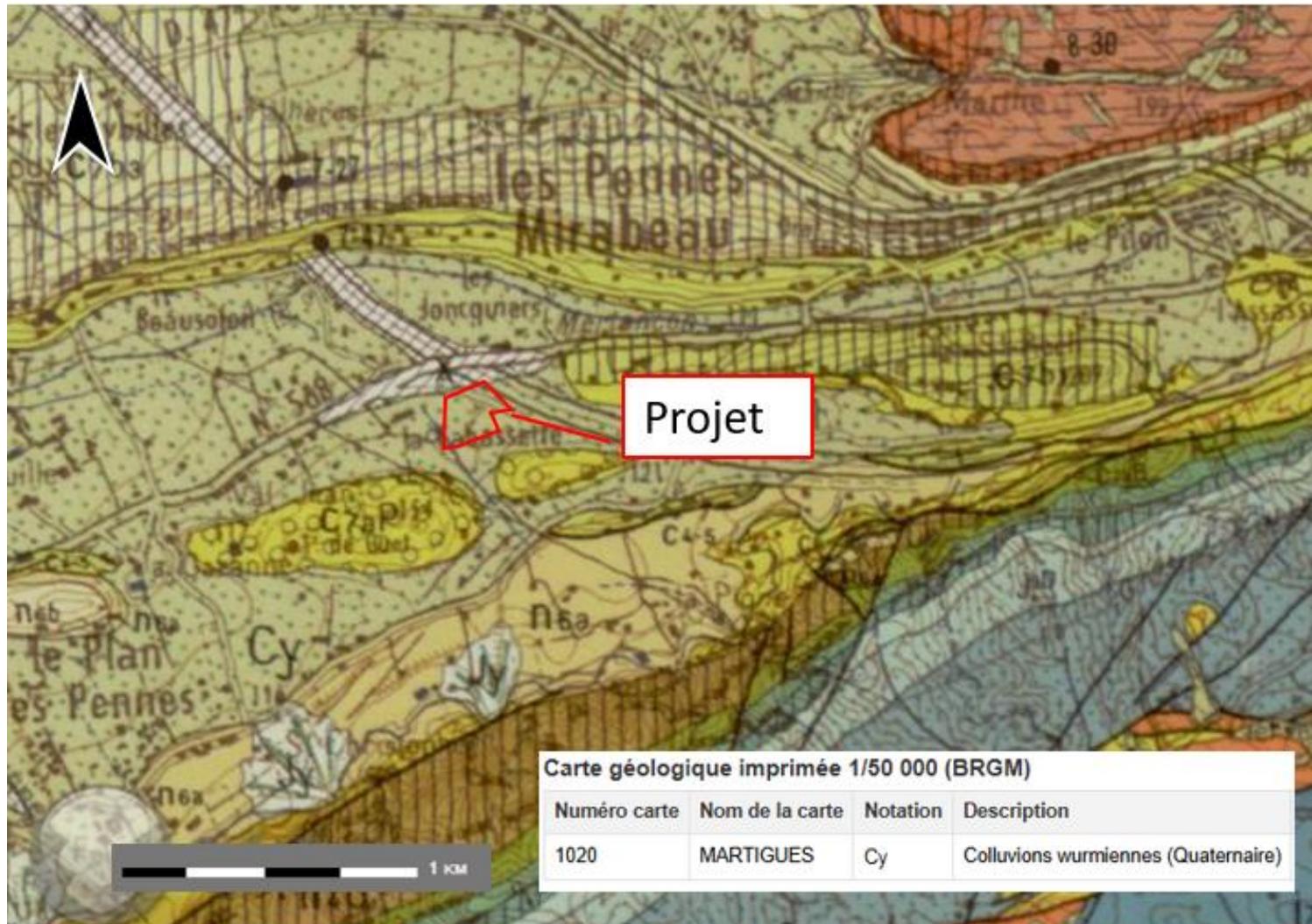


Figure 5 : Contexte géologique du secteur d'étude (extrait de la carte géologique au 1/50 000ème)



Figure 6 : Contexte hydrogéologique du secteur d'étude (source : BD LISA)

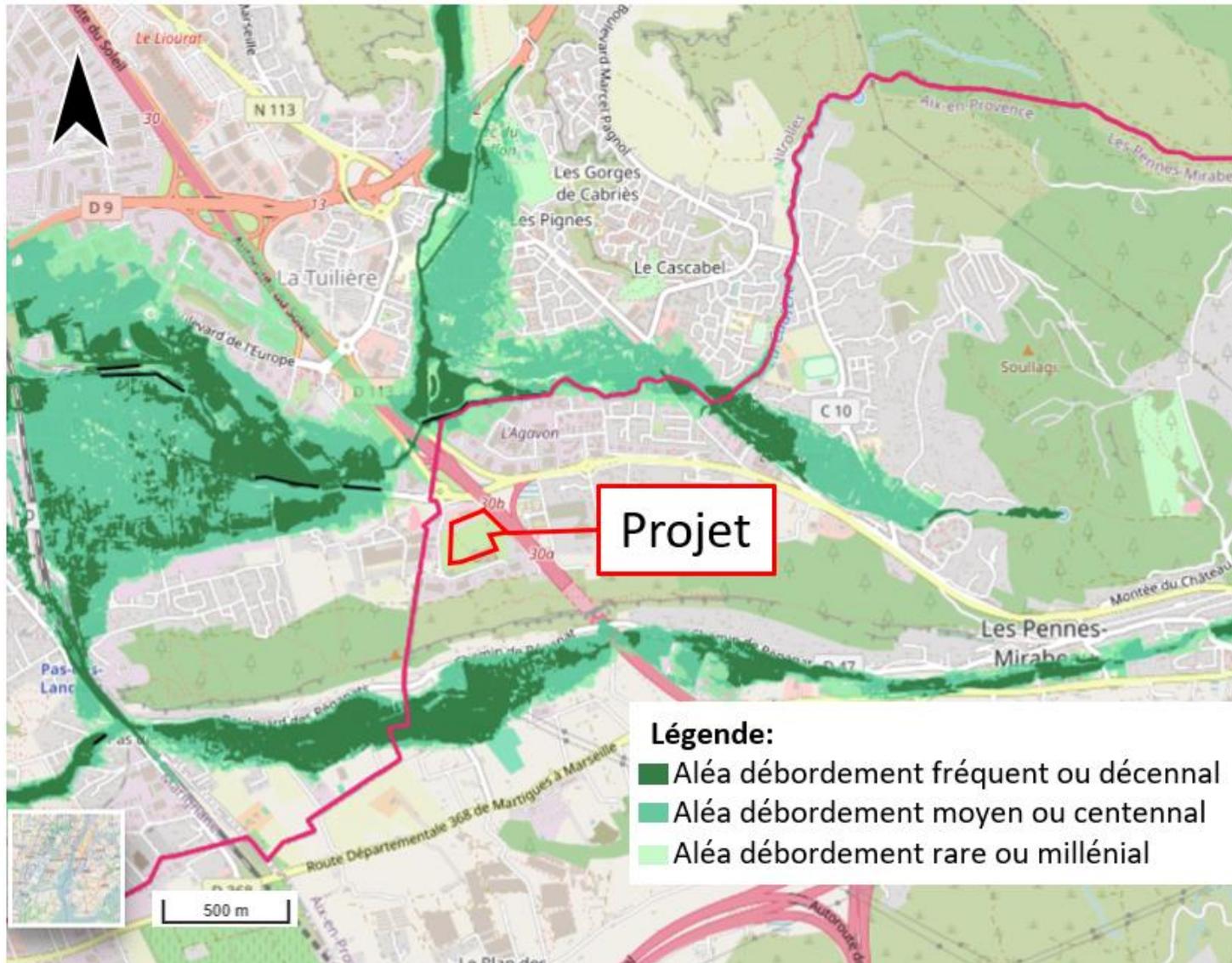


Figure 7 : Extrait de données de Géorisques pour la commune des Pennes-Mirabeau (source : Géorisques)

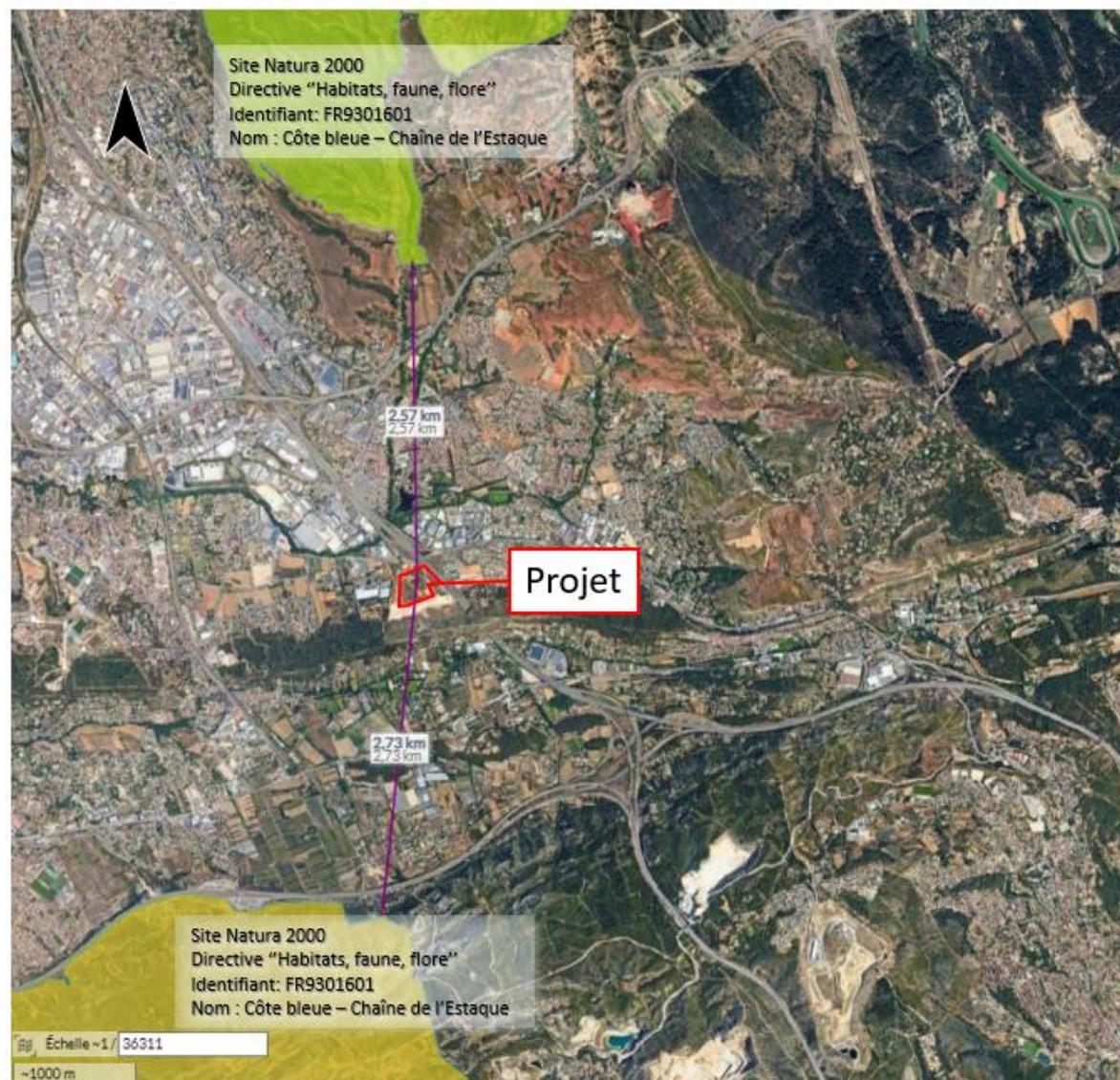


Figure 8 : Localisation des zones Natura 2000 au voisinage du projet (source : INPN)

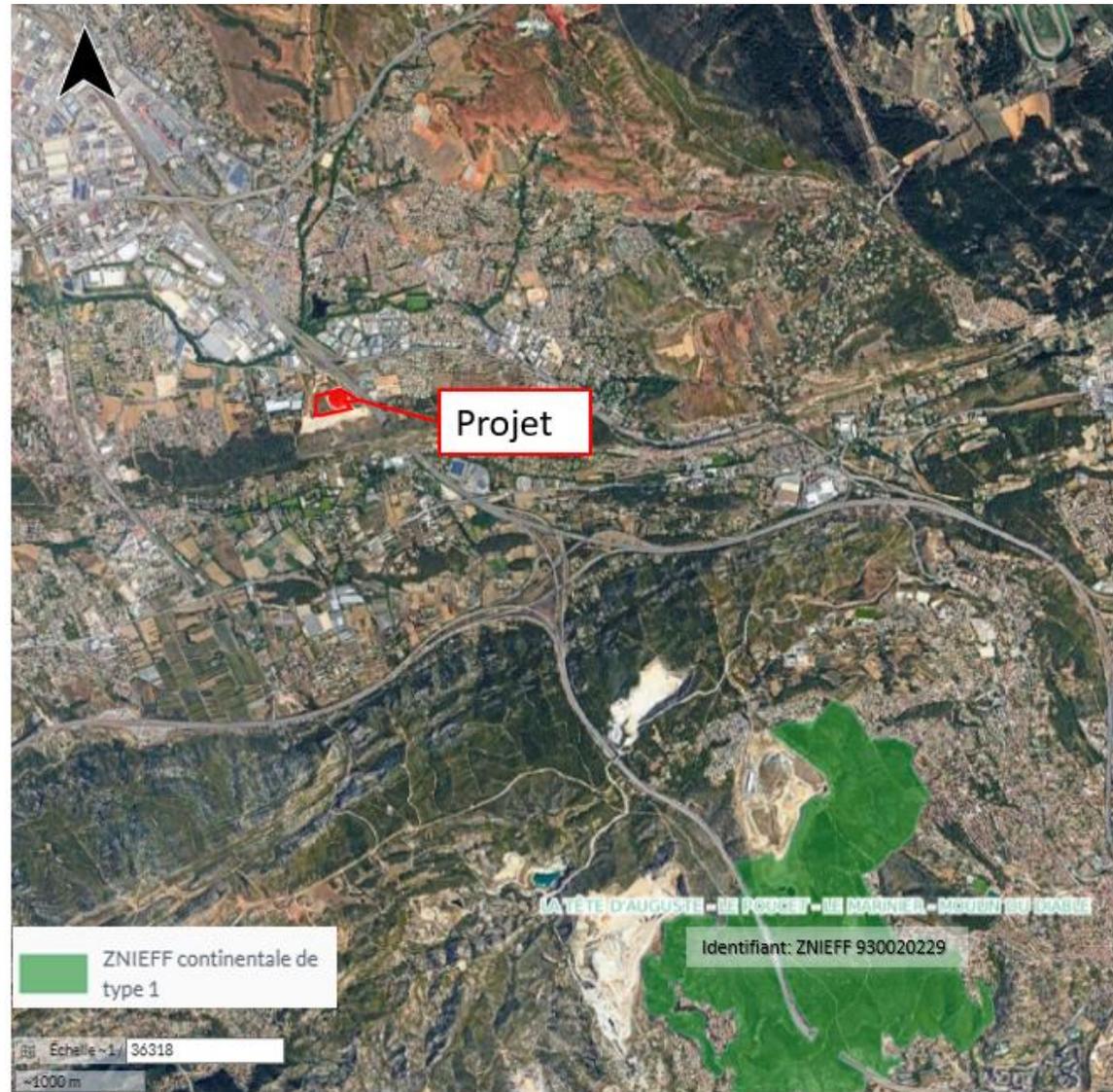


Figure 9 : Localisation des ZNIEFF continentales au voisinage du projet (source : INPN)

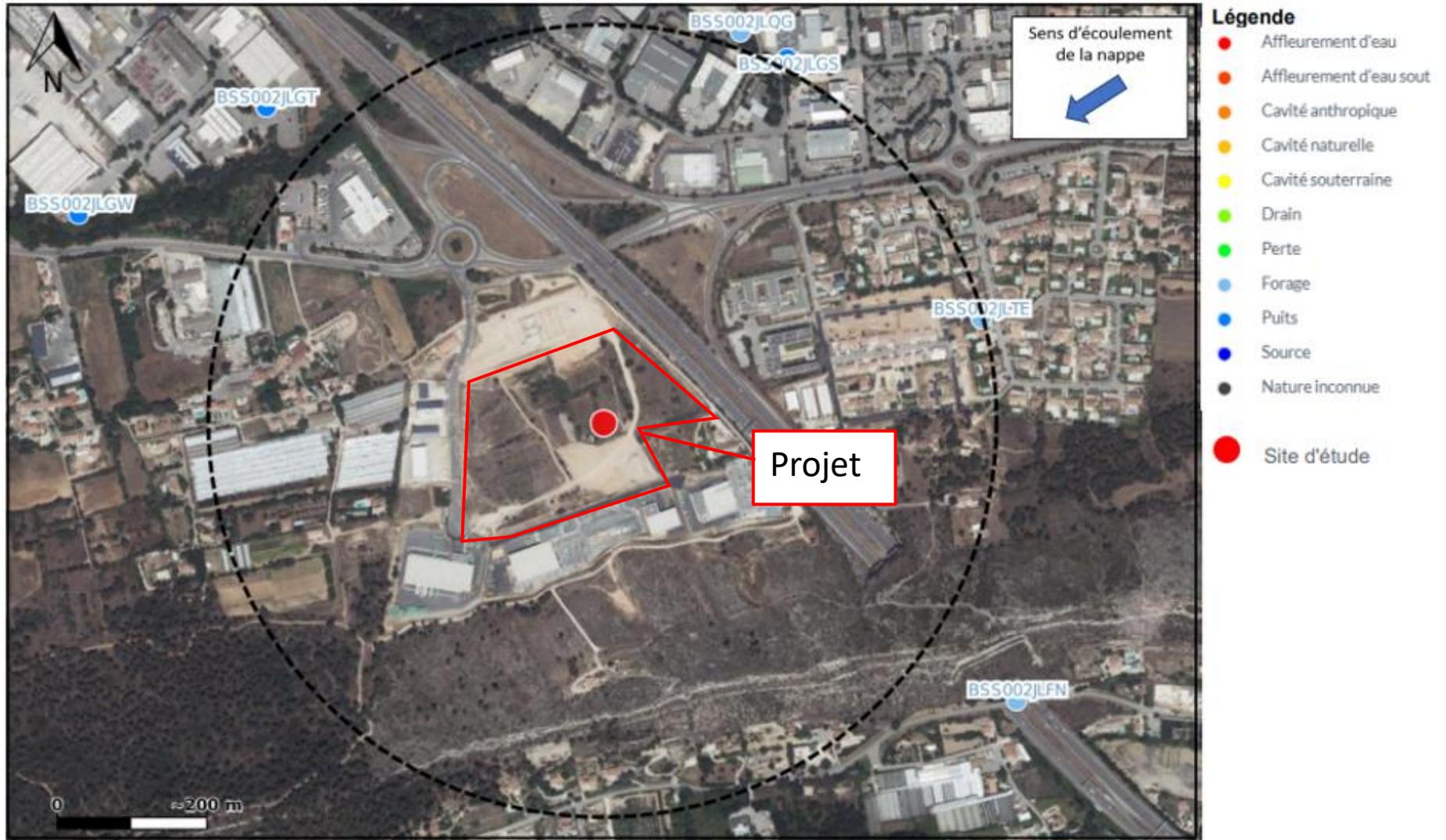


Figure 10 : Localisation des ouvrages BSS existants à proximité (source : BRGM)

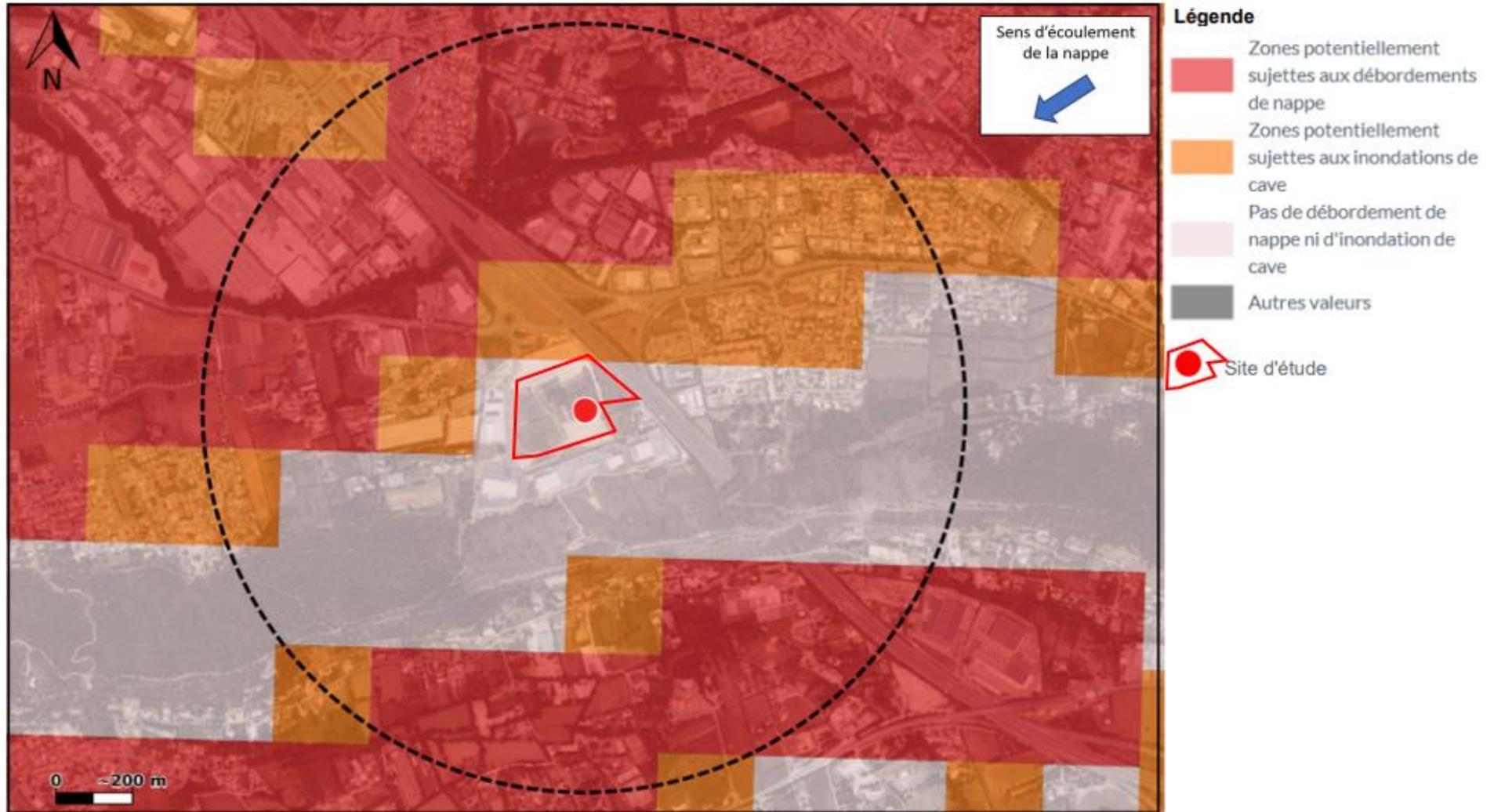


Figure 11 : Zones sensibles aux remontées de nappe (source : Géorisques)

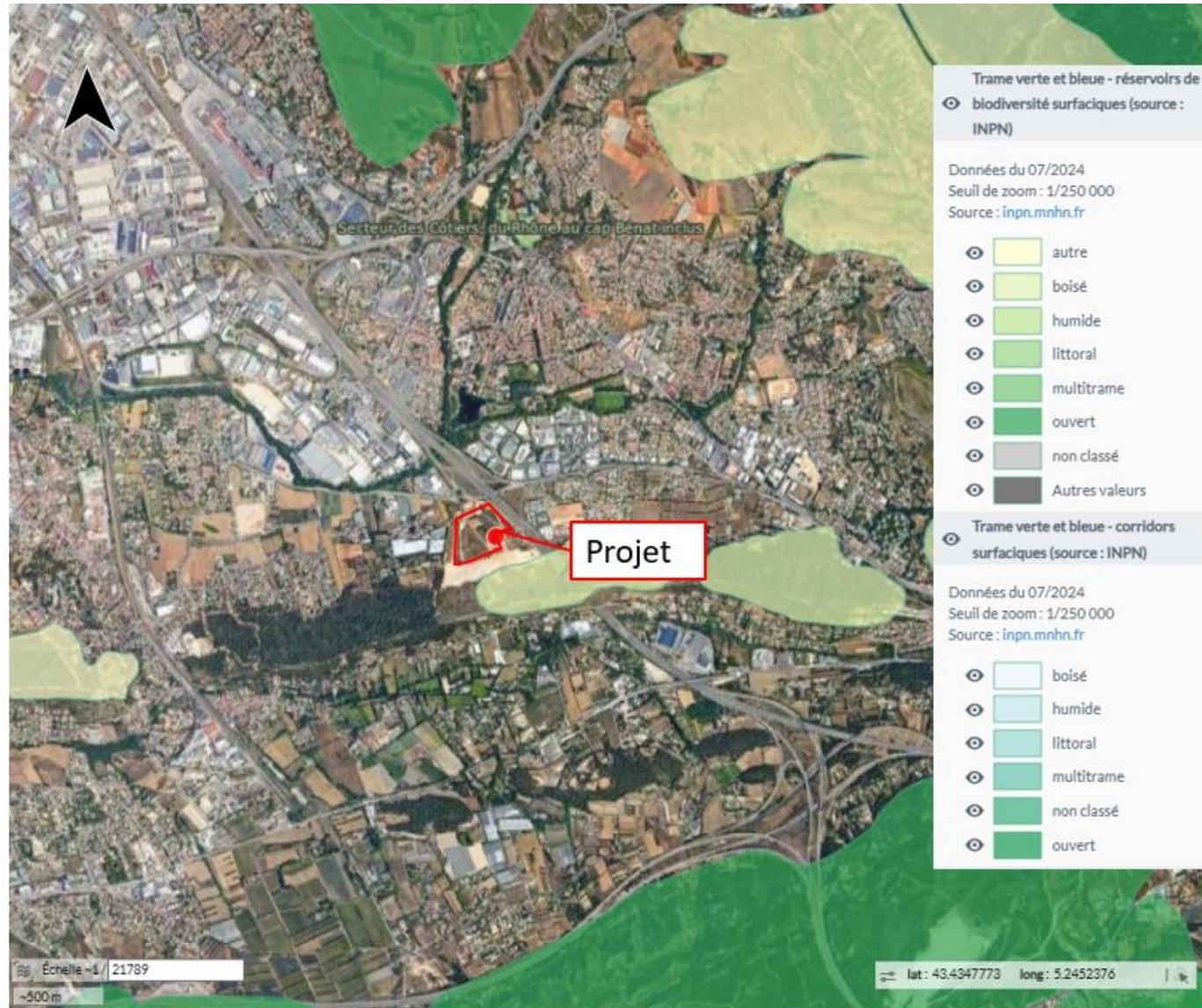


Figure 12 : Composantes de la trame verte et bleue des départements de la région PACA (source : DREAL PACA)



Figure 13 : Localisation des sites CASIAS (source : Inforisque)

Récepissé de déclaration

Références

Numéro :	1018721	Statut :	Finalisée
Type :	Régulariser des ouvrages	Date de transmission	16/04/2025
Nom du projet :	Régulariser des ouvrages		

Caractéristiques

Période envisagée des travaux du 31/12/2024 au 01/01/2025

Fonction : SURVEILLANCE/EAU/PIEZOMETRIE

Usage :

Substance :

Volume :

Relation entre les ouvrages :

Acteurs

Déclarant : Julie Tirat

Adresse : 940 Route de l'Aérodrome , 51260, 84911 Avignon, 09, France

Téléphone : 0490883192 (mobile) / 0672842359 (fixe)

Courriel : j.tirat@groupeginger.com

Maître d'Ouvrage : APL DATA CENTER

SIRET : 32807117000075

Adresse : 106 AVENUE MARX DORMOY, 92120 Montrouge, France

Contact : Henri MOISSON

Téléphone : 0146949100 (mobile) / 0785637884 (fixe)

Courriel : henri.moisson@apl-datacenter.fr

Informations réglementaires

Vous avez déclaré cet (ces) ouvrage(s) au titre de l'article L411-1 du Code Minier.
Compte-tenu des informations déclarées, d'autres réglementations pourraient s'appliquer à votre projet, comme la Loi sur l'eau ou celle des forages domestiques.

Ouvrage(s)

Code BSS : BSS004NFCB
Nature : Forage
Nom usuel SC1+PZ
Verticalité : Vertical sur 19.39
Adresse : 209 Allée de la broquette, 13170 Les Pennes-Mirabeau, France
Référence cadastrale CR
Coordonnées 5,27625 DD, 43,4137 DD (WGS 84), Carte géoréférencée (type IGN ou
Altitude : 75,29 m
Nappe ou aquifère

Prélèvement

Débit envisagé

Propriétaire : APL DATA CENTER
Adresse : 106 AVENUE MARX DORMOY, 92120 Montrouge, France
Téléphone : 0146949100 (mobile) / 0785637884 (fixe)
Courriel : henri.moisson@apl-datacenter.fr

Maître d'Oeuvre : GINGER CEBTP
Adresse : 12 AVENUE GAY-LUSSAC, 78990 Élancourt, France
Téléphone : - (mobile) / 0621183415 (fixe)
Courriel : h.grzes@groupeginger.com

Entreprise de forage

Adresse :
Téléphone :
Courriel :